

Procès-verbal

Présents: Philippe Thalmann, président
Consuelo Antille, secrétaire
Xavier Llobet
Serge Vaudenay
Excusés: Stephan Morgenthaler, vice-président
Ludger Weber

OJ

"ACC représentante CAT pour les élections ?"

Situation

Par détours d'un e-mail entre Mme Killias et M. Marmillod, membre CAT CRPP, l'ACC apprend qu'elle est désignée par S. Killias pour représenter le CAT aux élections en cours et suppléer au manque d'une association CAT.

Ce rôle était historiquement dévolu à l'APC, représentante par défaut du CAT. Suite aux dissensions entre l'UP EPFL et l'APC, la Direction EPFL a apparemment décidé de ne reconnaître ni l'une ni l'autre et de se reposer sur l'ACC, sans en référer ni à son Président ni à son comité, ni même à l'Assemblée d'Ecole, pourtant désignée par le règlement comme responsable des élections.

Explication avec la Direction EPFL

Pour clarifier la situation, le Président ACC Ph. Thalmann a demandé à S. Killias de recevoir le comité ACC ainsi que le comité AE. Une séance est fixée le mardi 5 juin, en présence de Mme Killias et de M. Bugnion.

Présentation des solutions discutées

Le comité s'est réuni ce vendredi 1^{er} juin pour examiner les différentes solutions possibles, à savoir :

1) reprise par l'AE de la tâche de représenter le CAT, pour cette élection uniquement, pour permettre le règlement rapide des cas de candidatures qui rentrent après la clôture du scrutin, et qui doivent, selon le règlement, obligatoirement passer par leurs associations.

L'AE, dont C. Antille est la vice-présidente et représentante CAT, a donné son accord exprès en séance de mardi 29 mai, à cette proposition, si cette solution devait être retenue par Mme Killias.

2) création immédiate d'une association CAT (ACAT) sous le modèle ACIDE, APEL, AGEPOLY, reconnue par la Direction EPFL. L'ACAT pourrait alors tenir son rôle et assumer sa tâche pour ces élections.

3) l'ACC assume pour cette fois cette tâche, comme désignée par S. Killias.

4) l'APC devrait être reconnue, puisque nommée dans le règlement, et assumer cette tâche.

Débats

Solution 1) AE

Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none"> • L'AE est de facto responsable des élections. • L'AE a accepté en assemblée d'assumer cette tâche et de se proposer comme suppléante pour cette fois • L'AE n'est pas un syndicat • L'AE a 4 représentants CAT élus et qui siègent régulièrement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AE n'est pas une association représentative du CAT • La majorité des membres de l'AE n'appartiennent pas au CAT

Solution 2) Association du CAT

Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none"> • Il faut, tôt ou tard, une association pour le CAT. • C'est l'occasion de lancer une association et d'obtenir le soutien officielle de S. Killias. • Cela ne demande pas beaucoup de temps (e-mail à groupe CAT EPFL). • Première mission de représentante du CAT à remplir avec les élections. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce serait précipité et représenterait un début étrange pour l'association. • Il faut rassembler des membres CAT motivés, créer un comité et organiser une assemblée générale constitutive. • Statuts et objectifs à élaborer.

Solution 3) ACC

Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none">• L'ACC déjà désignée par S. Killias.• L'ACC n'est pas si éloignée du corps CAT.• L'ACC pourrait suppléer pour cette fois.	<ul style="list-style-type: none">• L'ACC a un statut élitare qui ne permet pas à tous les membres CAT d'y adhérer.• L'ACC est un partenaire social, au même titre que l'APC, donc pas une association dans le sens des autres associations de corps.

Solution 4) APC

Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none">• L'APC était historiquement représentante du CAT.• L'APC est nommée comme telle dans le règlement.• L'APC doit être reconnue, et ce serait un moyen de pression.	<ul style="list-style-type: none">• L'APC est un partenaire social, au même titre que l'ACC, donc pas une association dans le sens des autres associations de corps.• On retombe dans le schéma de l'APC représentante par défaut, et qui risque de perdurer.

Décisions

La solution 1) est unanimement désignée comme idéale.

Si refusée, la solution 2) sera alors défendue.

Les solutions 3) et 4) sont finalement abandonnées.

Nonobstant la proposition de la solution "Assemblée Ecole", il faudra profiter de la rencontre avec Mme Killias et M. Bugnion pour poser les bases d'une association CAT et s'assurer du soutien de la Direction EPFL.

La séance est levée à 15h05

Ce PV : Consuelo Antille et Philippe Thalmann